



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL_2018_90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018
Date d'affichage : 6 juillet 2018

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

Absents représentés :

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-90 : ELABORATION D'UN CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CONVENTION 2018-2022)

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que la communauté de communes Plaine Limagne a souhaité s'engager dans une politique culturelle pour tous. Elle vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire, les 3 bourgs centres Aigueperse-Maringues-Randan. Elle recherche également à servir les compétences de la communauté de communes et à valoriser les ressources du territoire Plaine Limagne.

Dès l'année 2017, il a été recherché avec ses partenaires culturels (Département, Région et DRAC) une valorisation des actions déjà mises en œuvre et une recherche active de financements. L'objectif de l'exercice, piloté par l'agent de développement culturel, a mobilisé l'ensemble des services et équipements de la communauté de communes. C'est aussi l'occasion d'intégrer des partenariats existants et de soutenir de nouveaux projets culturels tout en préservant nos moyens financiers.

Un projet d'éducation artistique et culturelle de territoire a été présenté aux partenaires : c'est un outil de collaboration qui peut rassembler à l'initiative de la Communauté de communes Plaine Limagne l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

Le projet répond à plusieurs objectifs qui sont : sensibiliser le public à l'art et la culture, en privilégiant la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, encourager la pratique artistique des enfants à l'école, se confronter aux œuvres artistiques et développer la sensibilité artistique, l'esprit critique, aborder d'une autre manière les questions de société, acquérir des savoirs artistiques et culturels, développer la pratique, etc.

Le projet éducatif et culturel de territoire se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : **des rencontres** avec des artistes et des œuvres, **des pratiques** individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et **des connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Il s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes dans leurs différents temps de vie et prend appui sur les structures culturelles du territoire en lien avec les établissements scolaires, le champ social et celui de l'éducation populaire, en proposant une offre artistique et culturelle concertée et cohérente dans la perspective d'un parcours. Il se décline par le renforcement de la présence artistique et culturelle sur le territoire.

Le projet engage la communauté de communes Plaine Limagne auprès de ses partenaires pendant 4 ans : une convention de partenariat est signée pour la période 2018-2022 entre la DRAC, représentée par le Préfet du Puy-de-Dôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de communes Plaine Limagne.

Des orientations thématiques ont été définies en fonction des compétences communautaires afin de participer à créer un sentiment d'appartenance et d'ancrage à la Communauté de communes Plaine Limagne.

La thématique "Traces, Mémoire et Citoyenneté" a été retenue pour les 3 prochaines années scolaires. Chaque année, une orientation sera définie en lien avec les compétences de la communauté de communes Plaine Limagne :

2018-2019 : Commémorations et ouverture culturelle

2019-2020 : L'impression de Gutenberg à la 3D

2020-2021 : Regards croisés sur le territoire.

Un contrat territorial artistique et culturel, qui précise la liste des projets et actions, sera défini pour chacune des années. Il sera également évalué annuellement par les partenaires pour garantir une amélioration continue du dispositif pendant la durée de la convention.

Le contrat de l'année 2018-2019 sera présenté : les projets prévisionnels représentent une enveloppe financière de 54 783 €. La participation de la communauté de communes Plaine Limagne s'élève au montant des crédits inscrits au budget prévisionnel 2018 : ce levier doit permettre de mobiliser des financements DRAC / Région / Département. La première année sera consacrée à offrir des opportunités

à l'ensemble des acteurs (services et équipements communautaires, écoles, collèges, communes, etc.), construire des partenariats culturels sur l'ensemble du territoire communautaire et enfin, de conforter la saison culturelle communautaire.

Annexé au projet d'éducation artistique et culturelle de territoire, un contrat Territoire Lecture est en cours de définition, en partenariat avec les services de la DRAC et la Médiathèque départementale. Il doit permettre de financer tous les projets liés à la lecture publique.

Suite à l'exposé du Vice-président,

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de valider le projet d'éducation artistique et culturelle de territoire,
- de valider le projet de contrat territorial, artistique et culturel pour l'année 2018/2019 et de le présenter aux partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2018/2022 avec la DRAC, la Région et le Département, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire,
- d'engager les négociations pour élaborer un contrat Territoire Lecture en partenariat avec la DRAC,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13/07/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD



